

2020-10-05

Lundi, le 5 octobre 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, cinq octobre deux mille vingt (05-10-2020) à vingt heures en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Claude Dupont

Siège N° 4 = Claude Blain

Siège N° 5 = Maxime Allard

Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE les séances sont maintenant publiques et que l'accès à la population est limité pour respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE les séances seront enregistrées et diffusées par internet si nous devons refuser l'accès à la population si la capacité permise est atteinte ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

202010-169

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux et les citoyens puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

QUE la présente séance ne soit pas enregistrée et diffusée par internet étant donné que la capacité permise n'est pas atteinte.

Adoptée

### ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Budget 2021 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
- 10° Demande de RAVIR – projet de lanternes ;
- 11° Demande de remboursement d'un droit de mutation – Exploitation agricole enregistrée ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Poste surnuméraire en voirie ;
- 15° Voirie ;
- 16° Cahier spécial Asbestos – Journal La Tribune ;
- 17° Centre de services scolaire des Sommets – Création du conseil d'administration ;
- 18° Varia ;
  - 18.1° Don d'un livre à la bibliothèque ;
  - 18.2° Changement climatique ;
  - 18.3° Date de budget ;
  - 18.4° Autorisation de signature – contrat de travail ;
  - 18.5° Radar pédagogique ;
  - 18.6° Demande de la Municipalité de Saint-Camille – changement de nom de la Ville d'Asbestos ;
  - 18.7° Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;
  - 18.8° Poste de responsable à la bibliothèque ;

202010-170

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

### PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

202010-171

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202010-172

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### LES COMPTES

202000448 = Bell Canada : téléphones au bureau	252.36 \$
202000449 = Isabelle Harmegnies : théâtre de marionnettes 8 samedis	400.00 \$
202000450 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
202000451 = Hydro-Québec : stations de pompage et épuration, centre communautaire et chalet des loisirs	2 403.90 \$
202000452 = Petite caisse : timbres, quincailleries, réception	300.00 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE : 100 284.23 \$**

**TOTAL DES REVENUS DE SEPTEMBRE : 86 467.30 \$**

202090236 à 239 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 112.44 \$
202090240 à 243 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (4 semaines)	2 449.12 \$
202090244 à 247 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	2 557.64 \$
202090248, 256 et 257 = André Larrivée : salaire (1 semaine, heures accumulées et 4 %	1 760.07 \$
202090249 = Maxime Allard : rémun. des élus pour oct 2020	279.06 \$
202090250 = Claude Blain : rémun. des élus pour oct 2020	279.06 \$
202090251 = Claude Dupont : rémun. des élus pour oct 2020	279.06 \$
202090252 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour oct 2020	279.06 \$
202090253 = Francis Picard : rémun. des élus pour oct 2020	279.06 \$
202090254 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour oct 2020	837.89 \$
202090255 = Richard Viau : rémun. des élus pour oct 2020	279.06 \$
202000453 à 456 Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire	1 320.00 \$
202000457 = Hydro-Québec : garage	313.73 \$
202000458 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202000459 = Vivaco : essence, diluant peinture, clés, caisses d'eau, tapis	719.93 \$
202000460 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur	3 742.39 \$
202000461 = MRC des Sources : quote-part 2020 (1de 4)	19 142.00 \$
202000462 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part oct. 2020	2 594.42 \$
202000463 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 435.68 \$
202000464 = Leroux et Frères : câble de trans. usagé, main d'œuvre, filtre à air, siège de camion GM	581.77 \$
202000465 = Fortin Sécurité Médic : pardessus, masque, gants latex, gants de nitrile, gants de laine	146.71 \$
202000466 = Ministère de la Sécurité publique : 2 <sup>e</sup> versement	22 143.00 \$
202000467 = JN Denis : adaptateur boîte de jonction, lumière combinée, adaptateur, nylon nut, feu arrière (gauche, droite, universel), antirouille, peinture	1 071.13 \$
202000468 = Charest International : boulon, assécheur, écrou, sealant, air spring	483.66 \$
202000469 = Desroches : diesel	1 123.85 \$
202000470 = Sidevic : topring lubrifiant, nylon nut, lag screw stainless, kit clé, ball pein hammer, marteau perforat 3 lbs, retaining ring, cabinet orange, impact wrench, bolts, flatwasher,	2 223.09 \$

202000471 = JE Marchand : cylindre 3 ½ x 12, bushing	298.94 \$
202000472 = Pompex : contrat d'entretien – 2 <sup>e</sup> année, régulateur de niveau	2 356.80 \$
202000473 = Saphir Technologie : service professionnel – module MRC défectueux, problème de connexion 1 <sup>er</sup> mai et 9 juin	402.42 \$
202000474 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	832.00 \$
202000475 = Oxygène Bois-Francs : électrode 7018AC-1/8, électrode aluminium	174.54 \$
202000476 = Transport excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif 1	793.71 \$
202000477 = Ascenseur Universel : entretien et vérification générale	295.00 \$
202000478 = Serge Chagnon, notaire : servitude de passage pour lots 13A-1, 13B-1 et 13C-1 rang 5	566.00 \$
202000479 = Valoris : redevances et élimination	2 528.52 \$
202000480 = Wurth : émail, apprêt, graisse, nettoyant pour vitres	416.82 \$
202000481 = André Larrivée : bottines de travail	150.00 \$
202000482 = Technochimie : distributeur, purel	290.05 \$
202000483 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202000484 = Indra sculpture : base de béton pour la tour	173.99 \$
202000485 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	5.00 \$
202000486 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	341.48 \$
202000487 = Plasma Forme : 12G PNO, laser, pliage	163.72 \$
202000488 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	2 141.17 \$
202000489 = Mégaburo : photocopies – lecture de compteur	279.87 \$
202000490 = Charest International : valves, cartouche	420.45 \$
202000491 = Oxygène Bois-Francs : acétylène	202.08 \$
202000492 = Les Jardins de Valérie : entretien numéro 3 et d'automne	3 656.21 \$
202000493 = Hydro-Québec : éclairage des rues	151.55 \$
202000494 = Vivaco : essence, tubes fluorescents	253.68 \$
202000495 = Centre agricole Wotton : roll pin	5.10 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<b>90 973.02 \$</b>

202010-173

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **BUDGET 2021 RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

202010-174

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

QUE la quote-part pour l'année 2020 sera de 31 143 \$.

Adoptée

### **DEMANDE DE RAVIR – PROJET DE LANTERNES**

202010-175

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Maxine Allard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien ne participeront pas à ce projet cette année à cause des incertitudes occasionnées par la COVID-19 et que le nombre de lanternes faites par les années passées est suffisant pour l'endroit où il nous est possible d'en installer.

De plus, les membres du conseil demandent qu'il y ait une diversification des projets présentés.

Le conseiller Claude Blain déclare son intérêt.

Adoptée

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN DROIT DE MUTATION – EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE**

202010-176

Il est proposé par le conseiller Maxine Allard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent votre demande de remboursement du droit de mutation au montant 525,01 \$.

Adoptée

### **POSTE SURNUMÉRAIRE EN VOIRIE**

202010-177

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien crée un poste surnuméraire en voirie pour la période hivernale.

Un retour sera fait à la prochaine assemblée pour établir les conditions de travail.

Adoptée

### **VOIRIE**

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

### **CAHIER SPÉCIAL ASBESTOS – JOURNAL LA TRIBUNE**

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette offre.

## **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS CREATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme a transmis les informations nécessaires aux membres du conseil pour la création du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets.

## **DON D'UN LIVRE À LA BIBLIOTHÈQUE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme a informé les membres du conseil du don du livre « Gaïa » que monsieur Guy Laliberté a fait à la bibliothèque. Des vérifications seront faites pour s'assurer que le lutrin peut recevoir ce livre qui est d'une grande dimension.

## **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Un retour sera fait dans ce dossier à une prochaine séance.

## **DATE DE BUDGET**

Les ateliers pour la préparation du budget de l'année 2021 auront lieu le 3 novembre 2020, le 18 novembre 2020 à 19 h.

## **DATE POUR ADOPTION DU BUDGET 2021**

202010-178

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe la population que le budget 2021 sera adopté lors de la session extraordinaire qui aura lieu le lundi 7 décembre 2021 à 21 h.

Adoptée

## **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL**

202010-179

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer ledit document pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

## **RADAR PÉDAGOGIQUE**

202010-180

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission des Consultants J.M.J. Inc pour un radar pédagogique au montant de 3 600 \$ plus taxes ainsi qu'un support supplémentaire pour pouvoir déplacer le radar. La commande sera effectuée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Celle-ci sera livrée et payée en début d'année 2021.

Adoptée

## **DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE – CHANGEMENT DE NOM DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Après discussion, les membres du conseil ont pris la décision de ne pas appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Camille concernant le changement de nom de la Ville d'Asbestos.

## **ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITES ET A LA CAPACITE DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA REGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

202010-181

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adoptée

### **POSTE DE RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE**

202010-182

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent la candidature de madame Louise Morin au poste de responsable à la bibliothèque.

Madame Morin sera travailleur autonome. Un montant de 15 \$ de l'heure à raison de trois heures semaine lui sera versé à chaque mois.

Adoptée

### **PROJET FRR – SERVICE DE GARDE**

202010-183

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil mandatent le conseiller Claude Dupont pour accompagner les membres du comité des Loisirs Saint-Adrien inc. pour préparer une demande de projet FRR relativement au service de garde qui sera supervisé par madame Émilie Desharnais.

Le montant financé sera de 3 000 \$.

Adoptée

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202010-184

Le conseiller Adrien Gagnon propose la fermeture de la séance à 21 h 25.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

